

DECRET N° 95-37 du 17 Février 1995

Portant approbation du budget prévisionnel de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE) pour l'Exercice 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 25 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 89-123 du 30 mars 1989 portant approbation des Statuts de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau ;
- VU le Décret N° 92-46 du 03 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique ;
- WU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- SUR Rapport du Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Janvier 1995 ;

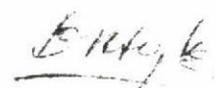
D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le budget prévisionnel Exercice 1995 de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau tel qu'il figure en annexe au présent Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Février 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

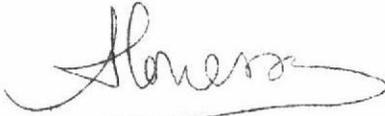

Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de l'Energie, des
Mines et de l'Hydraulique,



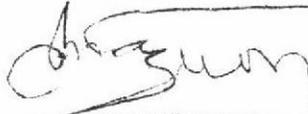
Aurélien HOUSSOU

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON.-

Le Ministre des Finances



Robert TAGNON.-
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MPRE 4 MEMH 4
MF 4 SBEE 10 AUTRES MINISTERES 16 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 DPE-INSAE-
DLC 3 UNB-FASJEP-ENA 3 DCCT-GCONB 3 CSM 1.-